

Formulaire 201

► Avis de résiliation du Formulaire 101

Pourvu qu'elle y soit admissible, l'une ou l'autre des parties à une entente pour la commercialisation de poulet sur Formulaire 101 en cours de validité peut résilier cette entente en tout temps, mais pas moins de 114 jours (seize semaines) avant la date de début de la période contingente visée.

Veuillez indiquer laquelle des deux parties résilie le Formulaire 101 en cochant la case appropriée ci-dessous :

Le producteur résilie le Formulaire 101

Le transformateur résilie le Formulaire 101

Nom du producteur (Nom du détenteur de contingent accrédité ou de la ferme)

Prénom du producteur

Nom du producteur

N° de dossier

Nom du transformateur

Le présent avis entraîne la résiliation du Formulaire 101 entre le producteur et le transformateur susmentionnés à compter de la période contingente # A –

Signature du producteur

OU

Timbre du transformateur

La signature ou l'apposition du timbre du transformateur certifie qu'une copie de ce Formulaire 201 a été envoyée au producteur ou au transformateur qui est partie prenante dans l'entente résiliée.

Date (MM/JJ/AA)

Heure

AM

PM

télécopieur

courriel

messagerie

livraison en main propre

poste

Cet avis doit être reçu par Chicken Farmers of Ontario au moins 16 semaines avant la période contingente visée, à défaut de quoi l'avis sera nul et sans avenue et le Formulaire 101 restera en vigueur. Les coordonnées du CFO figurent ci-dessous. Vous pouvez aussi numériser ce formulaire et l'expédier par courriel.

Imprimer

Ce document doit être imprimé et signé, puis, soit télécopié au 905-637-3464, soit numérisé et expédié par courriel à forms@ontariochicken.ca, soit expédié par la poste à l'adresse ci-dessous.